

Candillargues le 11 octobre 2017

Cher Ami(e) du BMW MCF

Le Conseil d'Administration a l'honneur de t'inviter à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre association qui se tiendra le 4 novembre 2017, suite à notre Assemblée Générale Ordinaire, sur l'ordre du jour suivant :

- Proposition de modification de la date de mise à jour et des articles 3, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 14, 15, 18, 19, 24 des statuts de l'association du BMW MCF.
- Vote sur les modifications proposées.
- Questions diverses.

Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées et de ce moment de la vie associative, je compte sur ta présence. Toutefois, en cas d'impossibilité, je te rappelle que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 20 de nos statuts et que nul ne peut détenir plus de 2 pouvoirs de représentation. Ainsi, si tu n'es pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire, tu trouveras ci-joint un formulaire de vote par procuration. Tu pourras ainsi te faire représenter par un adhérent de ton choix. Je te rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation à la date de la convocation peuvent participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire, en vertu de l'article 18 de nos statuts.

Certain de l'intérêt que tu porteras à ces changements, je te prie d'agréer, cher Ami(e) du BMW MCF l'expression de ma considération distinguée.

Claude MALOU
Président du BMW Motorrad Club France
+33 689 529 878

P.J : Statuts actuels avec modifications apparentes et les statuts proposés le 4 novembre 2017

